



PROJET PEDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Année académique 2013-2014



INTRODUCTION

La Haute École est le résultat de la fusion de deux entités (HEMES et ISELL) à finalités diverses : économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique. Cette diversité est une richesse à laquelle chaque section contribue grâce à sa spécificité.

Valeurs : Humanisme et Citoyenneté.

La Haute École centre son action sur une valeur chrétienne et civile: l'humanisme. Cela signifie que l'humain, dans toutes ses composantes, est au centre de la construction d'un modèle social, intellectuel et pédagogique porté par le message évangélique.

La Haute École est attentive à développer des comportements qui invitent au respect et à l'ouverture au monde, aux autres, dans un esprit de solidarité, ainsi qu'à poser la question du sens de l'Homme et de la vie. Dans notre contexte institutionnel, cela implique des attitudes individuelles et collectives qui mènent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui devra travailler en équipe en développant des qualités d'écoute active.

La Haute École "accompagne les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire"¹. Tous les acteurs de l'institution enseignante doivent se sentir entendus et respectés dans leurs spécificités afin de construire un cadre représentatif des diverses sensibilités des groupes constitutifs. Les différences se vivent en termes de complémentarité.

Les instances de la Haute École sont des lieux de participation ou de décision. Les acteurs se donnent les moyens de prendre, par la négociation, les décisions indispensables à la vie de l'institution. Les débats constructifs doivent permettre à la Haute École de fonctionner et d'évoluer.

¹ Décret du 31.03.2004 définissant l'enseignement supérieur favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, art. 2.1



Finalité et objectifs

La finalité de la Haute École est de former des professionnels compétents, capables de participer à la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire, créative, dynamique et respectueuse des personnes et de l'environnement.

Les objectifs de formation sont le développement de compétences : articulation des savoirs, des savoir-faire, savoir-être. Ce développement de compétences est le fruit d'un apprentissage basé sur une réflexion permanente sur des pratiques afin qu'elles deviennent objet de théorisation en vue de permettre une évolution continue de la formation. Cela exige esprit critique et sens de l'initiative dans la perspective d'un monde en mouvement permanent.

Dans ce but, les méthodes pédagogiques favorisent une formation de haut niveau, rendant les étudiants créatifs, acteurs de leurs apprentissages et autonomes dans leurs démarches.

Des moyens d'ordres divers sont mis en œuvre afin que les formations proposées soient "rendues accessibles à chacun, sans discrimination" ²

² Décret op.cit., Art. 2



1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTEGRER LES OBJECTIFS GENERAUX ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE 1ER DU DECRET DU 31 MARS 2004

1.1 Structure de l'institution

- Les instances de la Haute Ecole permettent une participation effective et transparente des membres du personnel et des étudiants (lieux, temps, moyens).
- L'information mutuelle est optimisée grâce à l'ensemble des moyens déployés.
- La dimension relationnelle est privilégiée ainsi que l'ouverture sur l'extérieur.
- Le travail en équipe des enseignants et leur accès à la formation continuée sont favorisés par des moyens adaptés.
- Le développement des infrastructures (laboratoires, bibliothèques, centres de ressources, ...) stimule les étudiants à l'autonomie et à l'auto-formation.

1.2. Coursus de formation

- La Haute Ecole favorise une analyse de la société selon la sensibilité propre à chaque section.
- Le projet des sections, les objectifs de chaque discipline, les procédures et les critères d'évaluation sont explicités et communiqués.
- L'adéquation des cursus de formation aux besoins réels des milieux socio-professionnels est évaluée régulièrement. Les liens sont renforcés par des projets : échanges, rencontres, stages, etc.
- Les étudiants et les enseignants sont incités à la mobilité (partenariats inter-établissements, échanges internationaux, ...)

1.3. Stratégies de formation

Les stratégies de formation se fonderont sur :

- Une démarche articulant théorie et pratique dans les cours comme dans les stages;
- Des méthodes d'apprentissage ayant pour objectif d'apprendre à apprendre : la formation doit se prolonger tout au long de la vie ;
- Une recherche permanente de cohérence et de progression des formations.



1.4. Méthodes d'évaluation pédagogique

1.4.1. Les objectifs des évaluations

- L'évaluation est un outil de formation. Elle est donc définie dans chaque discipline, intégrée dans le cursus et en cohérence avec les méthodes pédagogiques.
- Elle s'articule sur deux axes :
 - Axe formatif :
 - Acquisition de l'autonomie dans les méthodes de travail et de la capacité d'auto-évaluation ;
 - Prise de conscience des interactions entre la théorie et les pratiques.
 - Axe certificatif :
 - En référence aux critères de réussite publiés pour chaque formation.
- L'adéquation aux méthodes d'évaluation est particulièrement cruciale pour les étudiants de première année : elle leur permet de se situer par rapport aux pré-requis exigés, à leurs acquis théoriques et pratiques et à leur projet.

1.4.2. Conditions de l'évaluation

La fréquence et les méthodes d'évaluation seront précisées pour chaque discipline de la formation dans le programme d'études (art. 27 du Décret du 05/08/95).

1.4.3. Modalités

- Chaque catégorie définit ses modalités d'évaluation en adéquation avec les finalités des projets de formation.
- Chaque section prévoit des dispositifs d'information et d'analyse susceptibles d'améliorer l'enseignement et les méthodes d'apprentissage.



2. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

Le Décret du 31 mars 2004, article 3 définit les missions de la Haute Ecole :

- Offrir une formation initiale et continuée de haute qualité, selon leurs habilitations, et certifier ainsi les compétences et savoirs acquis par leurs diplômés ;
- Participer à des activités de recherche et/ou de création dans leur discipline ;
- Assurer des services à la collectivité, notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

Ces différentes missions de l'enseignement supérieur s'inscrivent dans une dimension de collaborations et d'échanges internationaux, intercommunautaires et au sein de la Communauté française.

La formation initiale est la première mission de la Haute Ecole. Il est cependant indispensable qu'elle puisse s'articuler avec la formation continuée et la recherche, en relation avec la réalité sociale, économique et culturelle. Ces missions indissociables ne peuvent s'accomplir que si des moyens spécifiques sont accordés par la Communauté française.

2.1. Formation initiale

La formation initiale conduit au développement de compétences et d'attitudes professionnelles, ainsi qu'à la certification, reconnaissance sociale de l'habilitation à exercer la profession.

Par les méthodologies qu'elle développe, elle doit permettre à l'étudiant d'envisager la formation tout au long de la vie comme inhérente à un cursus professionnel.



2.2. Formation continuée

La mission de formation continuée est double. Elle s'exerce au bénéfice :

- Des membres du personnel de la Haute École : La formation continuée est garante d'une formation initiale de qualité.
- Des milieux professionnels : La formation continuée a pour objectif la réactualisation des compétences professionnelles. Les apports peuvent être mutuels.

2.3. Recherche appliquée et recherche - action

Les membres du personnel, en équipe et/ou partenariat avec d'autres institutions (Hautes Écoles, Facultés universitaires, Enseignement Supérieur de promotion sociale, groupes européens) sont invités à créer des projets de recherche ou à y participer.

Ces démarches permettent la production de nouveaux savoirs susceptibles d'enrichir la formation initiale et la formation continuée. Elles sont une auto-formation pour les participants.

En outre, grâce aux publications de ses acteurs, la Haute Ecole s'inscrit dans la communauté internationale des chercheurs.

Les activités de recherche résultent d'initiatives de l'institution, de membres du personnel, du Centre de Recherche qui les soutient et met à leur disposition les moyens qui assurent leur développement.

L'initiation aux processus de recherche doit aussi faire partie de la formation initiale des futurs professionnels.



2.4. Services à la collectivité

La Haute Ecole développe contacts et partenariats avec les organisations faisant partie de ses champs de compétences. Ces relations assurent un meilleur ancrage des formations dans le monde réel.

Par cette collaboration, la Haute Ecole s'attachera l'expertise de professionnels.

La disponibilité des acteurs pour ces différentes missions est liée, d'une part, à la redéfinition de la charge des enseignants de l'enseignement supérieur et d'autre part, aux possibilités liées au décret de financement.



3. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HAUTE ÉCOLE

3.1. Type Court

La spécificité du type court est d'offrir une formation professionnelle de terrain, dynamique et de haut niveau, qui développe des compétences inhérentes à la profession visée.

Elle est organisée en un cycle d'au moins 3 ans d'études, dans des unités de formation à taille humaine, privilégiant :

- Une pédagogie et un encadrement qui permettent des contacts et suivis personnalisés ;
- L'insertion professionnelle ;
- L'articulation théorie-pratique par les stages, le travail de fin d'études («TFE»);
- La conceptualisation à partir d'actions et l'enrichissement des pratiques à partir de référents théoriques ;
- La réflexion éthique sur les enjeux des contextes professionnels et des actions mises en œuvre ;
- L'implication de l'enseignement dans les processus d'étude de cas et/ou de recherches appliquées.

3.2. Type Long

La spécificité du type long est d'offrir une formation de niveau universitaire centrée sur une conceptualisation rigoureuse au départ de situations concrètes.

Elle est organisée en deux cycles pour un total de 5 ans d'études :

- Le premier cycle (bachelier de transition en 3 ans) est à dominante scientifique et générale. Il prévoit un stage d'immersion en entreprise.
- Le second cycle (master en 2 ans) est à dominante technique et de gestion. Il est plus spécifique (choix d'orientation et d'options) et plus concret (activités d'intégration professionnelle).

La formation de type long privilégie :

- Une pédagogie inductive : de l'analyse de cas à la justification théorique ;
- L'alternance théorie-pratique des activités pédagogiques ;
- Les missions de recherche en lien étroit avec l'industrie et les universités ;
- Des cours à option, un stage et un TFE pour les étudiants de master 2.



4. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

La Haute Ecole fait partie de l'enseignement libre confessionnel subventionné. Il est reconnu et subsidié par la Communauté française de Belgique et affilié à la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique.

Le projet éducatif et pédagogique est en référence explicite aux engagements et aux valeurs décrites dans les documents suivants:

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.
- "Mission de l'Ecole Chrétienne", édité par le Conseil Général de l'Enseignement Catholique.

Pour réaliser ce projet, la Haute Ecole propose des moyens à mettre en œuvre :

4.1. Dans la structure, dans l'institution

Des lieux de parole, des réseaux de communication sont créés donnant à chacun le droit et la possibilité de défendre son opinion, de dire sa foi, ses convictions philosophiques, religieuses, dans un esprit de respect et de dialogue.

4.2. Dans le cursus de formation

- L'explicitation des valeurs sous-jacentes à l'action et au projet, ainsi que l'étude critique des valeurs et des représentations dominantes (manières de penser et de sentir qui ont cours de façon préférentielle dans un groupe donné à un moment donné) sont favorisées.
- La dimension spirituelle de l'Homme fait l'objet de réflexions et questionnements.
- L'interculturel, pris en compte au sein de la formation, permet de prendre conscience de sa propre culture, de découvrir et de confronter les différences et de construire les solidarités.

4.3. Dans les méthodologies de formation

- Le travail personnel, la réflexion individuelle et le sens des responsabilités sont développés.
- Le travail en équipe, lieu de respect des apports différents et de l'apprentissage de la solidarité, est privilégié.
- Des partenariats diversifiés sont mis en place.
- Des contacts avec des milieux divers permettent de rencontrer d'autres cultures.



5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ECHEC

La Haute Ecole entend promouvoir une pédagogie de la réussite.

La lutte contre l'échec scolaire ne se fera, en aucun cas, au détriment des exigences des formations. L'objectif de la Haute Ecole est de proposer à la société des professionnels compétents.

La Haute Ecole a la volonté de rendre ses formations accessibles au plus grand nombre d'étudiants issus de toutes les catégories sociales tout en maintenant un haut niveau d'exigence permettant à chacun d'obtenir une formation de qualité.

5.1. Développement des compétences

La Haute Ecole doit communiquer aux étudiants les informations les plus claires, les plus larges et les plus complètes possibles sur son projet pédagogique en matière de :

- Objectifs, contenus et démarches des formations ;
- Pré-requis ;
- Méthodes de formation ;
- Exigences à remplir ;
- Evaluation.

Les étudiants sont acteurs de leur formation. C'est pourquoi:

- Ils valorisent leurs ressources propres ;
- Ils peuvent analyser leurs difficultés grâce à un dispositif basé sur la communication, l'échange et à l'aide d'outils tels que référentiels, grilles d'analyse, etc. ;
- Ils sont incités à l'auto-évaluation ;
- Des techniques et/ou des épreuves diagnostiques aident étudiants et enseignants à repérer très tôt les lacunes et à y remédier.

Divers moyens sont mis en place pour améliorer la maîtrise de la langue orale et écrite.

Les méthodes d'apprentissage sont différenciées en fonction des étudiants.

Dans la mesure du possible, des cours propédeutiques (cours préparatoires) ainsi que des activités centrées sur des compétences transversales telles que les méthodes de travail sont proposés.



5.2. Remédiation

En relation avec les procédures d'évaluation décrites plus haut, les enseignants proposent à chacun, selon son parcours personnel, des pistes d'évolution : récupération, remédiation. Des outils divers (livres, logiciels, etc.) sont utilisés.

5.3. Service Pédagogique

La Haute Ecole organise un service de guidance et de remédiation. Les étudiants y trouvent aide pédagogique, soutien psychologique et logistique en fonction de leurs besoins en ménageant les liens utiles avec le Conseil Social.

Le Service Pédagogique est aussi à la disposition des enseignants qui souhaitent un appui pour améliorer les capacités d'apprentissage de leurs étudiants, pour rendre plus pertinentes leur prise en charge des étudiants et en particulier leurs propositions de remédiation.



6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ETRANGERS

La Haute Ecole a pour volonté et priorité de s'inscrire activement et avec discernement dans la perspective du Décret de Bologne favorisant largement la mobilité internationale des membres de l'institution et des étudiants. Elle met ainsi en évidence les valeurs humaines et professionnelles qui les aident à devenir des *citoyens européens* et du monde, actifs et responsables.

Profitant de sa situation géographique privilégiée, la Haute Ecole développe les *initiatives Eurégionales*, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

L'application du système des ECTS garantit à chacun la prise en compte dans son cursus, des cours et des activités réalisées à l'étranger, dans le respect de la cohérence et de la progression des formations.

Toutes les actions menées par la Haute Ecole s'inscrivent dans les objectifs annoncés dans la Charte Universitaire Erasmus.

Les objectifs définis par la Haute Ecole, dans la Charte Universitaire Erasmus, sont :

- Accentuer la dynamique institutionnelle en matière de collaboration internationale et en améliorer la visibilité ;
- Augmenter la mobilité des étudiants « OUT » et « IN », mais aussi des enseignants ;
- Développer la mobilité des enseignants dans une perspective de formation continue ;
- Renforcer et élargir le partenariat transnational, en participant à des réseaux associatifs qui multiplient et assouplissent les échanges ;
- Développer l'e-learning dans des réseaux thématiques transnationaux ;
- S'inscrire dans la dynamique du cadre européen de qualification en mettant en œuvre des référentiels de compétences sectorielles et des résultats d'apprentissage ;
- Renforcer les procédures d'évaluation des outils de mobilité afin d'en optimiser la qualité.



Dans ce cadre, la Haute Ecole développe une politique particulière d'accueil des enseignants et des étudiants étrangers. Elle favorise les partenariats, une reconnaissance mutuelle des contenus et des formations au sein d'associations d'institutions supérieures.

Pour mettre ces objectifs en œuvre, des moyens sont mis en place :

1. Le Service Relations Internationales coordonne les initiatives provenant des différentes sections, notamment par des réunions régulières avec les responsables internationaux de chaque section.
2. Le Service Relations Internationales dresse et publie un inventaire exhaustif des actions existantes et cherche les développements possibles, en accord avec les différentes sections, tout en respectant les dynamiques internes.
3. Des critères de sélection des étudiants, mis au point au sein du Service Relations Internationales sont institutionnalisés. Ils sont élaborés dans le respect des spécificités de chaque section.
4. Dans chaque section, les responsables internationaux organisent la promotion des programmes et des destinations, la diffusion de l'information tant vers les membres de l'institution que vers les étudiants, en vue d'un encouragement à participer à la mobilité.
5. Afin de mieux préparer les étudiants et les membres de l'institution à vivre pleinement leur séjour à l'étranger, des séminaires « interculturels » sont mis sur pied.
6. Les activités et les outils relatifs aux activités internationales seront publiés sur le site internet de la Haute Ecole.
7. Les bourses destinées aux enseignants et aux étudiants sont réparties en fonction de critères définis par le Service Relations Internationales.
8. La Haute Ecole soutient la mobilité des étudiants via les services existants (aide pédagogique, soutien social,...).



7. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES DE LA HAUTE ECOLE

7.1. Modalités de participation

7.1.1. Cadre légal

Les modalités de participation respecteront les deux cadres suivants :

- **Le Décret du 5 août 1995**
Les pourcentages repris aux articles 69, 72 et 76 dans le décret imposent des minima.
- **La Loi sur les a.s.b.l.**
 - L'a.s.b.l. est constituée d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration.
 - Des enseignants et étudiants seront intégrés au sein de ces organes.
 - Le Conseil d'Administration jouera le rôle d'organe de gestion.

7.1.2. Esprit de la participation dans la Haute Ecole

La participation respectera les critères suivants :

- La participation associe tous les acteurs concernés à la gestion rigoureuse et efficace du projet de la Haute Ecole.
- Les décisions se construisent ensemble, cela suppose :
 - que les compétences des différentes instances de la Haute Ecole soient prévues dans le règlement d'ordre intérieur de la Haute Ecole. Il est essentiel de construire des liens entre les compétences de ces différentes instances ;
 - que les décisions soient prises au plus près et/ou en lien avec les catégories, sections et implantations concernées en tenant compte de l'intérêt de l'ensemble de la Haute Ecole ;
 - que les différents acteurs de la communauté éducative concernés soient impliqués dans la réflexion et participent au travers des différentes instances de décision ou de consultation à la prise de décision. Ces mêmes acteurs disposent d'un droit de recommandation et d'interpellation ;



- que les acteurs concernés soient documentés en toute objectivité. Il est important de présenter les différents points de vue et analyses en présence ;
- que les modalités de la prise de décision visent avant tout la recherche du consensus. Pour ce faire, il est nécessaire, avant toute décision, de présenter les différents points de vue et de rechercher les articulations possibles entre ceux-ci;
- que les décisions prises par les différentes instances de la Haute Ecole soient communiquées et expliquées.

7.2. Modes de circulation de l'information

Les modalités d'organisation de la circulation de l'information, relative notamment aux décisions de la Haute École, prennent en compte la dispersion géographique des implantations ainsi que la diversité des conseils et instances.

La communication au sein d'une entité aussi large que la Haute Ecole est un vecteur indispensable de son bon fonctionnement. Aussi, la Haute Ecole s'efforcera-t-elle de développer et d'améliorer la communication entre tous les acteurs.

Dans cette optique, une communication large, tant verticale qu'horizontale, est assurée par de nombreux moyens (Service Communication, affichage et transmission par différents canaux : valves à l'attention du personnel, des étudiants, valves virtuelles via l'intranet, casiers individuels, courrier électronique, envoi postal...).

Les calendriers des réunions, les convocations, les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions, tous les documents fondateurs existants, les règlements des diverses instances, ... sont diffusés.

7.2.1. Acteurs concernés

- Les membres du personnel ;
- Les étudiants ;
- Les membres des organes décisionnels et de consultation ;
- Les membres de commissions de réflexion et d'avis, mises en place par la Haute Ecole.



7.2.2. *Caractéristiques de la communication*

La communication est :

- Multidirectionnelle : ascendante, descendante, horizontale ;
- Transparente : les émetteurs et destinataires des messages seront toujours clairement identifiés. Le contenu des messages sera le plus clair et univoque possible. Cette transparence se traduit également par :
 - la mise à disposition préalable – dans un délai raisonnable – de tous les documents pour les responsables aux différents niveaux et les représentants dans les organes institutionnels ;
 - la possibilité pour ces mêmes acteurs d’obtenir des documents auprès des services centraux ;
 - la publication des P.V. des réunions, hormis certains points préalablement définis par les membres de l’organe comme confidentiels (questions de personnes, ...)
- Authentique : les informations transmises par la Haute Ecole pourront être vérifiées et devront être conformes à la réalité ;
- Objective : la Haute Ecole privilégiera les faits aux interprétations ;
- Respectueuse des personnes : la Haute Ecole se refuse à mettre en cause publiquement des personnes ou à dévoiler des parties de leur vie privée ;
- Multiple : elle utilise les différents moyens de communication possibles, notamment la communication écrite, orale et électronique ;
- Régulière : les différents moyens de communication auront une périodicité bien définie et connue de tous.



8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL

La Haute Ecole cherche à plusieurs niveaux une intégration à son environnement : par la composition de son Assemblée Générale, par son appartenance à diverses organisations, par les relations extérieures de ses différentes composantes organiques.

8.1. Composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration

Le choix des membres de l'Assemblée Générale vise à y faire participer des personnes représentatives des diverses composantes de la société et, plus particulièrement, des orientations socioprofessionnelles proches des formations assurées par la Haute Ecole.

8.2. Participation à diverses organisations

La Haute Ecole entretient de nombreux partenariats avec d'autres établissements d'enseignement (secondaires et supérieurs) ainsi qu'avec des institutions issues du monde social, économique et culturel en relation avec les formations qu'elle assure.

En tant que telle, la Haute Ecole :

- Est affiliée à la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique regroupant les Hautes Ecoles libres subventionnées,
- Fait partie de l'ESLL (Enseignement Supérieur Libre Liégeois) qui promeut l'enseignement catholique au sein du diocèse, les collaborations entre partenaires et plus particulièrement celles avec l'Enseignement Secondaire en vue de favoriser la transition des étudiants entre ces deux niveaux d'enseignement .

La Haute Ecole vise à participer activement :

- Au CIC (Conseil Interréseaux de Concertation);
- Au CICHEL (Conseil Interréseaux des Hautes Ecoles Liégeoises), qui promeut les collaborations entre hautes écoles et veille à renforcer ainsi leur présence à Liège ;
- Au CGHE (Conseil Général des Hautes Ecoles), organe d'avis sur toute question relative à l'enseignement en Haute Ecole ;
- Aux Conseils Supérieurs ;



- A l'AEQES (Agence d'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement Supérieur) ;
- Aux Commissions Paritaires ;
- Et à tout organe où elle juge nécessaire d'être présente.

La Haute Ecole entend développer des partenariats :

- Avec d'autres Hautes Ecoles, Universités, ESA, ISA et Instituts de promotion sociale de manière à créer des synergies internes à l'enseignement supérieur ;
- Avec les organismes habilités à la délivrance du CAPAES (Certificat d'Aptitudes Pédagogiques Approprié à l'Enseignement Supérieur);
- Au sein de l'Eurégio.

8.3. Relations extérieures des différentes composantes organiques

Les sections de la Haute Ecole sont libres d'entrer en relation avec des partenaires extérieurs afin de développer des collaborations en matière d'éducation, d'enseignement, de recherche, de services à la société, de coopération au développement. Les éventuels accords formels sur lesquels déboucheraient ces relations sont cependant soumis à l'accord du Collège de Direction.

Ainsi :

- Des accords ont été conclus dans le cadre des projets européens et internationaux (Lifelong Learning Program (LLP) et autres).
- De nombreux accords de partenariat sont établis avec les réseaux d'institutions sociales, les établissements d'enseignement fondamental, secondaire et spécial, les hôpitaux et services extra-hospitaliers, les entreprises industrielles, commerciales et de services.
- Des modalités concrètes d'organisation facilitent l'accès des étudiants aux bibliothèques de et hors de la Haute Ecole.
- La Haute Ecole met au point les moyens d'assurer un suivi de ses relations extérieures.



9. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE

9.1. Objectifs généraux de la démarche qualité

Les objectifs sont d'une part le maintien et l'amélioration de la qualité en termes organisationnels (amélioration continue du système) et d'autre part, le maintien et l'amélioration d'une qualité en termes pédagogiques. Cela signifie notamment :

- De contribuer à l'amélioration des performances globales du système d'enseignement en amenant les différents acteurs de l'institution à réfléchir sur leur pratique et leur mode de fonctionnement ;
- De préparer et mener l'évaluation interne prévue par le Décret créant l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité (14 novembre 2002) ;
- De permettre à chacun d'avoir une vision claire et connue de la structure organisationnelle de la Haute Ecole ;
- De veiller, par les pratiques mises en œuvre, au maintien d'un état d'esprit visant l'amélioration continue et l'implication de chacun.

9.2. Organisation

La Haute Ecole met en place un service qualité. Il est composé du « coordinateur qualité » qui a une mission transversale dans la Haute Ecole et de « relais-qualité ». Le coordinateur qualité et les relais-qualité sont des soutiens actifs (apport d'outils, rapports de synthèse, propositions...) auprès des directions.



10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSEES PAR LA HAUTE ECOLE

L'interdisciplinarité est un défi pour l'avenir. La Haute Ecole entend le relever.

10.1. Structure institutionnelle

- Favoriser les démarches interdisciplinaires.
- Prévoir des souplesses organisationnelles permettant des groupements de type modulaire, des séminaires et du travail en équipe.
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles (bibliothèques, documents pédagogiques, etc.).

10.2. Cursus de formation

Dans la même section/la même catégorie :

- Favoriser l'intervention des enseignants de plusieurs disciplines sur la même tâche ou le même objet d'études ;
- Encourager les TFE recourant à des spécialistes de plusieurs disciplines.

Dans l'interdépartemental/l'intercatégoriel : organiser des activités de synthèse avec apports spécifiques de chaque catégorie.

10.3. Méthodologies de formation

- Travailler en équipe (enseignants – enseignants, enseignants – étudiants).
- Développer une méthodologie participative et diversifiée.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. Description des moyens mis en oeuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux et missions de l'enseignement supérieur visés au Titre 1er du décret du 31 mars 2004	3
2. Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions	5
3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et de type long dispensé par la Haute École	8
4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en oeuvre pour maintenir ces spécificités	9
5. Description des moyens mis en oeuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec.....	10
6. Description des moyens mis en oeuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers	12
7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole et de circulation de l'information relative notamment aux décisions des Autorités de la Haute Ecole.....	14
8. Description des moyens mis en oeuvre pour intégrer la Haute École dans son Environnement social, économique et culturel	17
9. Définition des modalités de mise en oeuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute Ecole.....	19
10. Description des moyens mis en oeuvre par la Haute Ecole pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensées par la Haute Ecole.....	20